

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0229**

commune (s) :

objet : Mise en place du jalonnement des 3 parkings du centre commercial de la Part-Dieu - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0229**

objet : **Mise en place du jalonnement des 3 parkings du centre commercial de la Part-Dieu - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.21.

Le centre commercial de la Part-Dieu est desservi par 3 parkings. Afin d'améliorer la lisibilité de leur jalonnement, les gestionnaires de ces parcs ont sollicité la Métropole de Lyon pour que leur nom soit complété par la mention "centre commercial Part-Dieu". Après étude, la Métropole a donné un avis favorable. Les parkings P Oxygène et P Cuirassiers appartiennent à des gestionnaires privés. Les travaux qui les concernent font donc l'objet d'offres de concours auprès de RODAMCO France pour P Oxygène et du Syndicat de copropriété du centre commercial La Part-Dieu pour P Cuirassiers.

Les travaux qui concernent le parking P Oxygène, appartenant à la société RODAMCO France, sont estimés à 5 859 € HT.

Les travaux qui concernent le parking P Cuirassiers appartenant au Syndicat de copropriété du centre commercial La Part-Dieu, sont estimés à 6 400 € HT.

Les travaux qui concernent le parking P Part-Dieu sont à la charge de la Métropole de Lyon qui en est la propriétaire.

Le coût total de l'opération est ainsi estimé à 38 170 € TTC et l'objectif de la mention complémentaire du jalonnement est de renforcer l'attractivité du centre commercial de la Part-Dieu.

La société RODAMCO France, située 17, rue du docteur Bouchut à Lyon 3° et le Syndicat de copropriété du centre commercial de la Part-Dieu, situé 17, rue du docteur Bouchut à Lyon 3°, acceptent de participer pour chacun au financement des travaux par offres de concours, signées le 29 janvier 2015, sur la base du montant prévisionnel HT total soit 12 259 €, compte tenu de la récupération de la TVA par la Métropole de Lyon par le biais du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Ce montant pourrait être réévalué au vu de la dépense réelle, dans la limite d'un dépassement ou d'une minoration de 10 %. Au-delà de ce seuil, un avenant à l'offre de concours sera présenté.

La Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces prestations, qui seraient exécutées dans le cadre des marchés d'études et de travaux de la direction de la voirie.

Le projet participe à l'amélioration de la lisibilité de l'offre de stationnement pour les clients qui se rendent au centre commercial de la Part-Dieu, désireux de stationner leurs véhicules ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'offre de concours de la société RODAMCO France, pour les travaux de signalisation directionnelle du Parking P Oxygène et du Syndicat de copropriété du centre commercial de la Part-Dieu pour les travaux de signalisation directionnelle du Parking P Cuirassiers.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite offre de concours.

**3° - La dépense**, d'un montant de 14 710, 80 € TTC et la recette, d'un montant de 12 259 € seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - section d'investissement - fonction 844 - en dépenses - compte 2151 - et en recettes - compte 132 800 - opération n° 0P11O1710, individualisée le 13 janvier 2014.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**